



## Conseil municipal du 15 septembre 2020

### Compte-rendu

Le **quinze septembre deux mil vingt**, à vingt heures, le Conseil municipal de ST NIZIER SOUS CHARLIEU, dûment convoqué par courrier électronique du 8 septembre 2020, s'est réuni, à la salle des fêtes Carillon - 111, rue de la République - en séance publique, sous la présidence de Fabrice CHENAUD, Maire

Membres :		<b>Présents</b> : CHENAUD Fabrice, Maire ; DARGAUD Fernand, CALLSEN Marie-Christine, DESCAVE Guillaume, BURDIN Cécile et PRAS Béranger, Adjointes ; et TRAMBOUZE Marie Claude, BRETON Bernard, GALICHON Alain, PEGON Christophe, JOLY Nathalie, PONTET Nelly, FRBEZAR Johann, BERRAUD Elodie, GUILLIN Karene, BRUET Thibault, BOURNAS Jean-Paul, LABROSSE Nadège, conseillers municipaux.
- en exercice :	19	
- présents :	18	<b>Excusée</b> : PORTERAT Chantal qui a donné pouvoir à CALLSEN Marie-Christine
- votants :	19	<b>Arrivées tardives</b> : Thibault BRUET, Elodie BERRAUD et Guillaume DESCAVE
- pouvoirs :	1	au point : Réunions municipales et intercommunales : observations sur les comptes rendus
Quorum :	10	

Secrétaire : Cécile BURDIN

- Secrétaire auxiliaire : Sophie BAYET, secrétaire de mairie.

\*\*\*\*\*

### Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 juillet 2020

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, le registre des délibérations et le procès-verbal de la réunion du 7 juillet 2020.

### Réunions municipales et intercommunales : observations sur les comptes rendus

Fabrice CHENAUD, Maire, invite le Conseil municipal à faire part de ses observations sur les comptes rendus des réunions :

- o du conseil communautaire du 25 juin 2020 : sans observation ;
- o du bureau municipal n°4 du 6 juillet 2020 : sans observation ;
- o du conseil communautaire du 16 juillet 2020 : sans observation ;
- o de la commission voirie-réseaux-aménagements n°1 du 17 juillet 2020 : sans observation ;
- o du bureau municipal n°5 du 20 juillet 2020 :  
Mr PEGON Christophe rappelle les plaintes des riverains sur la vitesse au Bourg notamment au croisement avec la voie verte. Un courrier sera envoyé à Charlieu Belmont Communauté pour tenter de modifier le positionnement de la chicane.
- o du bureau municipal n°6 du 31 août 2020 : sans observation .

### Décisions du maire : rendu compte au Conseil municipal

Le conseil municipal prend connaissance des décisions du maire qu'il a prises en vertu de la délégation d'attributions du 16 juin 2020. Elles concernent une décision de non préemption d'une propriété non bâtie au 53, chemin des grands bois et la signature du marché de voirie 2020 avec Eiffage DEC2020-04-01 dans le cadre de la préparation, de la passation de l'exécution et du règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget quel que soit leur montant.

### Adoption charte « conseil municipal des enfants »

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire.

Mr le maire remercie Chantal PORTERAT pour son implication dans la réalisation de la charte.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la charte « Conseil municipal des enfants »

#### Les objectifs :

Le Conseil municipal des enfants est un projet éducatif citoyen en lien avec nos écoles qui a pour ambition de former les jeunes élus à la notion d'engagement, à appréhender les droits et les devoirs du citoyen et à faire vivre les valeurs de la République.

Les jeunes élus sont initiés à la démocratie locale et participent à l'élaboration de projets déclinés de façon territoriale et thématique dans l'intérêt général.

## **Demande d'une subvention départementale - plan de relance de l'activité économique par l'investissement**

Rapporteur : Fabrice CHENAUD

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par vote à main levée sollicite une subvention exceptionnelle au Département au titre du plan de relance de l'activité économique par l'investissement pour les travaux de canalisation eaux pluviales chemin des Verchères et réfection intersection Route de Fleury/chemin de Chéronnée pour un montant de 31 494.60 € TTC.

## **Budget communal : décision modificative n°1**

Rapporteur : Fabrice CHENAUD

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la décision modificative n° 1 au budget primitif principal 2020 pour procéder à des ajustements de crédits et de dépenses au sein des deux sections, fonctionnement et investissement, sans changer le montant général initial.

## **Forfait communal : approbation des montants de participations des communes de ST BONNET DE CRAY et de ST PIERRE LA NOAILLE**

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire.

Le conseil municipal approuve, à la majorité des votants, la participation aux frais de fonctionnement de l'école publique, des communes de ST PIERRE LA NOAILLE et de ST BONNET DE CRAY, communes de résidence d'élèves scolarisés à ST NIZIER.

## **Demande d'utilisation de la salle de Carillon par l'école de musique**

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire.

Le Conseil municipal considérant la superficie de la salle et le respect des gestes barrières autorise à l'unanimité la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes à l'école de musique de Charlieu Belmont communauté les lundis de 20h30 à 22h

## **Aliénation immeuble situé au 37 rue de l'église**

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire.

Le Conseil municipal décide l'aliénation de l'immeuble sis 37 rue de l'église à SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU. le prix plancher est fixé à 75 000 euros. La meilleure offre sera retenue. Il est décidé d'effectuer une publicité d'un mois sur le Bon coin et sur les supports de communication de la commune

## **Présentation des rapports annuels de 2019 sur le prix et la qualité des services : traitement et valorisation des boues et assainissement non collectif**

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation des rapports annuels de 2019 sur le prix et la qualité du service traitement et valorisation des boues et assainissement non collectif. Ces rapports sont consultables par le public en mairie.

## **Présentation des rapports annuels de 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport annuel de 2019 sur le prix et la qualité du service public d'éliminations des déchets. Ce rapport est consultable par le public en mairie.

## Questions diverses

Mr la Maire accompagnée d'Elodie BERRAUD mettent à jour la liste des participants à la **distribution des comprimés d'iode** en cas d'accident grave liée aux installations nucléaires

Mr le Maire informe :

- Le **logement communal dans le château de carillon** est reloué depuis le 27 août 2020, les précédents locataires avaient quitté les lieux ce même début de mois.
- Une **stagiaire au service administratif** sera présente du 30 septembre au 6 novembre 2020
- La **rentrée scolaire** s'est bien déroulée selon le protocole sanitaire actuel. Il est veillé à bien séparer les deux écoles afin d'éviter une fermeture globale en cas de covid.

Aux demandes de Mr BRUET Thibault sur l'arrosage et la tonte du **terrain de football d'honneur**, Mr le Maire répond que nous sommes en période de grosses sécheresses. La Préfecture de la Loire a pris des mesures qui ne permettent plus d'arroser le terrain foot, l'eau est pompée dans la rivière le Sornin et ce n'est plus possible. Le peu d'herbe qui pousse n'a pas été tondu pendant la trêve pour éviter que les joueurs finissent de rendre cette parcelle désertique.

Quant aux **vestiaires du complexe sportif non ouverts**, la question par rapport au décret du 10 juillet consolidé le 13 août se pose. La décision d'ouverture n'est pas évidente pour St Nizier sous Charlieu. Différents clubs utilisent les mêmes vestiaires. Malgré la nomination de référent Covid, des doutes sont émis quant aux nettoyages par les utilisateurs eux-mêmes, à l'heure actuelle ceux-ci ne remplissant pas les fiches nominatives de nettoyage des toilettes. La commune n'a actuellement pas de personnel à mettre à disposition se concentrant sur le bon fonctionnement des écoles. D'autre part certains vestiaires de St Nizier sous Charlieu n'ont pas de fenêtre permettant une aération naturelle correcte.

Enfin si les conditions ne sont pas réunies pour utiliser les vestiaires dans le cadre du respect du protocole sanitaire, le rôle des élus est aussi de protéger les utilisateurs du complexe sportif

La séance est levée à 21 heures 35.

La prochaine réunion est fixée le 20 octobre prochain.

A ST NIZIER SOUS CHARLIEU, le 15 septembre 2020.

La secrétaire de séance,  
Cécile BURDIN



Le Maire,  
Fabrice CHENAUD

